



Prix

« Bien dans ma tête, bien dans mon corps,
bien dans mon job »

REGLEMENT DU JEU CONCOURS 2017 – 2020



1) PREAMBULE

Depuis 2005, les professionnels du transport routier se mobilisent autour d'une campagne nationale d'envergure sur l'hygiène de vie, la sécurité routière et la prévention des addictions dont le but est :

- d'améliorer la sécurité routière et la santé des salariés du secteur en faisant appel à la responsabilité et à l'intelligence,
- de permettre l'appropriation par les salariés de nouvelles compétences en matière d'hygiène de vie, de santé et de conduites addictives,
- d'inciter les entreprises à mettre en place des actions de prévention,
- de lutter contre les phénomènes d'addiction en proposant un outil d'information et d'auto-évaluation.

Les professionnels souhaitent donner un nouvel essor à ce projet en sensibilisant les jeunes en-cours de formation dans les filières du transport et de la logistique qui seront leurs futurs salariés.

2) LES OBJECTIFS

- Donner la parole aux jeunes en les rendant acteurs de la prévention
- Prendre en compte l'expression et le regard porté par les jeunes sur ces thématiques afin de trouver les messages et modalités de prévention pertinents
- Contribuer à faire changer le regard des jeunes grâce à la projection dans la vie professionnelle, leur faire intégrer les risques liés à l'hygiène de vie et aux addictions dans leur rapport au travail.
- faire travailler les jeunes en lien avec le milieu professionnel et permettre une prise de conscience des risques spécifiques liés à ces métiers.
- Mettre en libre accès ces productions sur les sites des partenaires et ainsi les diffuser auprès des lycées soutenus, des entreprises, ...

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement.

3) LE REGLEMENT

3.1 Article 1 : Organisation

Ce prix est organisé par l'AFT en partenariat avec le Ministère de l'Education nationale et l'OPCA Transports et Services dans le cadre de la convention avec l'Education nationale signée en mai 2016.

Ce prix récompensera en 2018 la production de vidéo, en 2019 la création de BD et en 2020 la réalisation d'affiches en lien avec l'hygiène de vie et la prévention des addictions dans le milieu professionnel du Transport et de la Logistique.

3.2 Article 2 : les modalités de participation

Ce prix est ouvert aux élèves et apprentis du CAP au BTS de la filière transport et logistique des établissements soutenus par la Branche Transport et logistique.

Le jury évaluera les points suivants :

- Le lien avec le milieu professionnel
- Le message
- La créativité
- La coopération entre les différentes disciplines (enseignement professionnel et général)
- Le respect du règlement du jeu du concours.

Chaque établissement ne peut présenter qu'un seul projet par an.

Un projet est nécessairement porté par un collectif, soit par une classe soit par un groupe d'élèves.

3.2.1 Une thématique

Le thème proposé est : l'hygiène de vie et la prévention des addictions en lien direct avec les métiers du transport et de la logistique.

6 thèmes proposés :

- L'alcool
- Le cannabis
- Le téléphone au volant
- Les jeux vidéos
- Les jeux en ligne
- Le tabac
- L'alimentation

L'établissement lauréat de chaque thème se verra remettre un bon d'achats d'une valeur de 500 €.

3.2.2 les supports

Pour les vidéos : 2 à 3 minutes maximum sous format MP4.

Pour les BD : 4 pages maxi sur format A4

Pour les affiches : format A3

3.3 Article 3 : calendrier

Pour les vidéos :

- Fin novembre 2017 : inscription en ligne au concours sur la boîte mël : jeuconcoursaddictions@gmail.com
- Fin mars 2018 : date limite d'envoi des créations aux délégations régionales de l'AFT
- Remise nationale des prix : entre le 14 et le 18 mai 2018

Pour les BD :

- Fin novembre 2018 : date limite d'envoi des créations aux délégations régionales de l'AFT par le retour de la fiche d'inscription
- Fin mars 2019 : date limite d'envoi des créations aux délégations régionales de l'AFT
- Remise nationale des prix : du 14 au 18 mai 2019

Pour les affiches :

- Fin novembre 2019 : date limite d'envoi des créations aux délégations régionales de l'AFT par le retour de la fiche d'inscription
- Fin mars 2020 : date limite d'envoi des créations aux délégations régionales de l'AFT
- Remise nationale des prix : du 14 au 18 mai 2020.

3.4 Article 4 : valorisation des travaux

Les travaux ne seront pas retournés aux établissements (chacun doit veiller à en garder une copie numérique).

Le ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche prend en charge la valorisation des travaux des lauréats ayant reçu un prix national. En effet, ces travaux pourront être diffusés en ligne sur les sites académiques volontaires. Ils seront mis également en ligne sur le site internet de l'AFT www.aft-dev.com.

La participation à ce concours vaut cession, à titre gratuit, au profit du Ministère de l'Education nationale, de l'AFT et de l'OPCA TS de tous droits de propriété des candidats ou de leurs ayants droits sur les documents et oeuvres réalisés dans ce cadre.

Les candidats doivent veiller à respecter la législation sur les droits d'auteur. En particulier, les séquences extraites d'œuvres audiovisuelles dont les droits n'ont pas été cédés ne peuvent être diffusées.

Les équipes pédagogiques veilleront à ce que le droit à l'image (photos, vidéos, etc) soit respecté.

3.5 Article 5 : modalités d'envoi

Les travaux seront adressés sur la boîte mail : jeuconcouraddictions@gmail.com via le site en ligne : wetransfer.com ou sur une clé USB :

- Vidéo de 3 minutes maxi de résolution 720 p minimum
- L'affiche ou la BD en format JPEG haute qualité (si l'affiche ou la BD n'est pas réalisée directement sous format numérique, à savoir si c'est un collage, un dessin, une photo cadrée sur les bords de l'affiche doit être prise puis transformée en format JPEG ou PDF

Ainsi que :

- La fiche de présentation du projet
- Les formulaires dûment remplis et signés des droits à l'image, des droits d'auteurs et l'autorisation mineurs

Les établissements dont l'envoi n'est pas conforme à la description ci-dessus verront leur participation refusée par les organisateurs.

3.6 Article 6 : le jury

Le jury est composé :

- 2 représentants de l'Education nationale, inspecteurs Transport Logistique
- 1 médecin spécialisé dans la prévention des addictions
- 1 président de CRFPTL de l'AFT
- 2 représentants de l'AFT : du centre de ressources et du service de la communication
- 2 représentants de l'OPCA TS
- 1 garçon et 1 fille anciens diplômés en transport et logistique

3.7 Article 7 : Remise des prix et gestion des prix

Les prix seront remis par le Ministère de l'Education nationale, le Président de l'AFT, le Président de l'OPCA TS.

Seuls les lauréats et les partenaires engagés sur ce prix sont conviés à cette cérémonie.

Les modalités d'organisation de cette cérémonie seront précisées ultérieurement aux chefs d'établissements concernés.

Les lauréats de chaque établissement y sont représentés accompagnés d'un ou de plusieurs membres de l'équipe éducative. Le nombre de participants sera déterminé par l'autorité finançant les déplacements et hébergements éventuels. Les académies lauréates seront sollicitées pour cette prise en charge qui reste facultative.

Dans chaque académie, une cérémonie pourra être organisée en région.

ANNEXES

- La fiche de présentation du projet
- Les formulaires dûment remplis et signés des droits à l'image, des droits d'auteurs et l'autorisation mineurs
- Les conseils pour la réalisation d'une vidéo